

Conseil d'administration du 30 juin 2022

Délibération n° 259 – délégation de signature

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Le Conseil d'administration du CROUS de Reims autorise la directrice générale à signer le marché d'exploitation des installations de génie climatique dans la limite d'un plafond de 1 300 000 € HT.

Pour : UNANIMITÉ

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Reims, le 30 juin 2022

La Présidente du Conseil d'administration


Hélène IGGERT